



**BRUSSELS
HOOFDSTEDELIJK
PARLEMENT**

—

**Integraal verslag
van de interpellaties en
mondelijke vragen**

—

**Commissie voor de economische zaken,
belast met het economisch beleid,
het werkgelegenheidsbeleid en
het wetenschappelijk onderzoek**

—

**VERGADERING VAN
WOENSDAG 8 NOVEMBER 2006**

—

**PARLEMENT
DE LA RÉGION DE
BRUXELLES-CAPITALE**

—

**Compte rendu intégral
des interpellations et
des questions orales**

—

**Commission des affaires économiques,
chargée de la politique économique,
de la politique de l'emploi et
de la recherche scientifique**

—

**RÉUNION DU
MERCREDI 8 NOVEMBRE 2006**

—

Het **Integraal verslag** bevat de integrale tekst van de redevoeringen in de oorspronkelijke taal. Deze tekst werd goedgekeurd door de sprekers. De vertaling - *cursief gedrukt* - verschijnt onder de verantwoordelijkheid van de dienst verslaggeving. Van lange uiteenzettingen is de vertaling een samenvatting.

Le **Compte rendu intégral** contient le texte intégral des discours dans la langue originale. Ce texte a été approuvé par les orateurs. Les traductions - *imprimées en italique* - sont publiées sous la responsabilité du service des comptes rendus. Pour les interventions longues, la traduction est un résumé.

INHOUD

INTERPELLATIE 4

van de heer Serge de Patoul 4

tot de heer Benoît Cerexhe, minister van de
Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast
met Tewerkstelling, Economie,
Wetenschappelijk Onderzoek,
Brandbestrijding en Dringende Medische
Hulp,

betreffende "de problemen van de bedrijven
voor aangepast werk (BAW's) en daaruit
voortvloeiende bedreiging van de
werkgelegenheid".

*Bespreking – Sprekers : mevrouw Olivia
P'tito, de heer Benoît Cerexhe, minister.* 7

SOMMAIRE

INTERPELLATION 4

de M. Serge de Patoul 4

à M. Benoît Cerexhe, ministre du
gouvernement de la Région de Bruxelles-
Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie,
de la Recherche scientifique, de la Lutte
contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente,

concernant "les difficultés rencontrées par les
entreprises de travail adapté (ETA) et la
menace pour l'emploi qui en résulte".

*Discussion – Orateurs : Mme Olivia P'tito, 7
M. Benoît Cerexhe, ministre.*

*Voorzitterschap: de heer Alain Leduc, voorzitter.
Présidence : M. Alain Leduc, président.*

INTERPELLATIE

De voorzitter.- Aan de orde is de interpellatie van de heer de Patoul.

INTERPELLATIE VAN DE HEER SERGE DE PATOUL

TOT DE HEER BENOÎT CEREXHE, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP,

betreffende "de problemen van de bedrijven voor aangepast werk (BAW's) en daaruit voortvloeiende bedreiging van de werkgelegenheid".

De voorzitter.- De heer de Patoul heeft het woord.

De heer Serge de Patoul (*in het Frans*):- *De werkloosheid in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest is verontrustend: 21% van de actieve bevolking heeft geen job. Dat komt niet omdat er niet voldoende banen zijn, maar omdat de Brusselse werkzoekenden vaak niet over de juiste bekwaamheden beschikken. Dat geldt vooral voor de meest kwetsbare personen.*

De regering heeft dus terecht de werkgelegenheid tot een van haar prioritaire beleidsdomeinen uitgeroepen. Daarbij besteedt ze mijns inziens evenwel niet voldoende aandacht aan de sector van de BAW's, die ongeveer 1.800 personen tewerkstelt (zowel de gehandicapten zelf, als het begeleidend personeel).

De rol van de BAW's is dus niet te verwaarlozen. De werknemers ervan zouden waarschijnlijk zeer weinig kans maken op de reguliere arbeidsmarkt.

INTERPELLATION

M. le président.- L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. de Patoul.

INTERPELLATION DE M. SERGE DE PATOUL

À M. BENOÎT CEREXHE, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DE L'EMPLOI, DE L'ÉCONOMIE, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,

concernant "les difficultés rencontrées par les entreprises de travail adapté (ETA) et la menace pour l'emploi qui en résulte".

M. le président.- La parole est à M. de Patoul.

M. Serge de Patoul.- Les difficultés rencontrées par les entreprises de travail adapté (ETA) et la menace pour l'emploi qui en résulte est un thème qui me semble important. Il touche plusieurs attributions et donc plusieurs institutions, mais nous devons pouvoir l'aborder ici par rapport à l'emploi. Je vais donc me permettre de commencer par une mise en contexte pour en arriver aux questions.

La situation en matière d'emploi dans la Région bruxelloise est, et ce n'est malheureusement pas un fait nouveau, extrêmement préoccupante. Les chiffres du chômage ont à de multiples reprises été cités dans cette assemblée mais il n'est cependant pas inutile de le répéter : pratiquement 21% de la population active est actuellement sans emploi. Il y a pourtant suffisamment d'emplois dans la Région bruxelloise. Celle-ci crée en effet, à l'échelle nationale, énormément de richesses, mais ce qui pose le plus de problèmes et de difficultés c'est

De BAW's worden echter met vele moeilijkheden geconfronteerd. Sommige moeten op zoek naar geld om te kunnen blijven functioneren.

De moeilijkheden hebben vele oorzaken. Ten eerste zijn er vooral bedrijven uit de tertiaire sector actief in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, terwijl de BAW's vooral actief zijn in de secundaire sector. Ze leveren met andere woorden hoofdzakelijk goederen en geen diensten.

Bovendien woedt er een hevige concurrentie in de secundaire sector. Enerzijds is er veel concurrentie van lageloonlanden, anderzijds kunnen bedrijven vaak kosten besparen door de automatisering van het productieproces.

De automatisering plaatst de BAW's voor een dilemma: ook zij zouden hun kosten kunnen drukken, maar daardoor zouden er banen sneuvelen. Bovendien zouden ze dan personeel moeten aanwerven dat met machines kan werken en dat is nadelig voor de meest kwetsbare werknemers.

Er wordt ook steeds meer flexibiliteit gevraagd van de bedrijven. Dat stelt de BAW's voor grote moeilijkheden: de personeelsleden hebben het vaak moeilijk om zich snel aan te passen aan nieuwe werkomstandigheden.

De oprichting van nieuwe BAW's en de ontwikkeling van activiteiten is ook bijzonder moeilijk. De prijzen van de gronden en gebouwen blijven stijgen, waardoor zulke investeringen onmogelijk worden.

De moeilijkheden van de BAW's zijn nog verergerd door de invoering van het minimuminkomen.

Bovendien trekt de Brusselse regering weinig geld uit voor de BAW's: voldoende voor 1.450 arbeidsplaatsen, tenminste voor wat de Franse Gemeenschapscommissie betreft. In het Brussels Hoofdstedelijk Gewest is er geld voor 2,39 arbeidsplaatsen in BAW's per 1000 inwoners. In Wallonië en Vlaanderen bedraagt dat cijfer respectievelijk 2,95 en 3,26.

Deze quota hebben belangrijke gevolgen voor de meest kwetsbare werknemers. Werkgevers kunnen

bien le manque d'adéquation entre les emplois disponibles et le profil des chercheurs d'emploi. Ces difficultés s'accroissent encore pour les personnes les plus faibles et les plus vulnérables.

Pour ces différentes raisons, votre gouvernement a estimé, à juste titre, que l'emploi devait être l'un des axes forts de cette législature. Il est cependant un secteur qui connaît actuellement de réelles difficultés mais sur lequel il semble que le gouvernement ne se soit pas encore suffisamment penché : les entreprises de travail adapté. Il existe dans notre Région treize entreprises de travail adapté. Ce secteur emploie près de 1.800 personnes, ce nombre comprenant à la fois les personnes handicapées, les personnes "valides" et le personnel encadrant qui y travaillent.

Le rôle et la place qu'occupent ces ETA dans notre Région sont donc loin d'être négligeables. Les personnes qu'elles emploient, étant donné leur profil, ne trouveraient probablement que très peu d'autres entreprises susceptibles de les embaucher.

Cependant, le secteur des ETA doit actuellement faire face à de nombreuses difficultés. Un article paru le mois dernier dans le journal Le Soir évoquait encore le cas de l'A.P.R.E., une entreprise de travail adapté créée il y a 45 ans et qui doit lancer une campagne de récolte de fonds afin d'assurer sa viabilité.

Les causes de ces difficultés sont multiples et il convient de les expliciter brièvement. Une première difficulté tient au paysage économique de la Région bruxelloise. Notre Région se distingue par une prépondérance du secteur tertiaire sur le secondaire. Or, il apparaît que la grande majorité des activités des ETA bruxelloises relèvent du secteur secondaire. Elles produisent donc principalement des biens et non des services. Parmi ces activités, on peut citer la manutention, la mise sous pli, le conditionnement ou encore les montages mécaniques et électriques.

Le secteur secondaire se caractérise également par une concurrence particulièrement forte. D'une part, il y a la concurrence avec des pays où le coût de la main-d'œuvre est très faible. D'autre part, la mécanisation de la production permet aux entreprises de réduire les coûts de manière

namelijk de neiging hebben om personen aan te werven met een lichte handicap, want die hebben een hoger rendement. Er bestaan weliswaar maatregelen om dit fenomeen te bestrijden, want er worden meer subsidies uitgekeerd voor werknemers met een zware handicap, maar die zijn blijkbaar niet altijd toereikend voor werkgevers om dergelijke zwaar gehandicapten aan te nemen.

In de BAW's werken vooral gehandicapten die niet hebben gestudeerd en elders niet aan de slag kunnen. De BAW's vervullen een belangrijke sociale rol, maar zijn vanuit economisch oogpunt niet winstgevend. Voor sommige personen betekenen deze werkplaatsen de enige vorm van maatschappelijke integratie.

Ook al valt de problematiek van de BAW's onder het beleid van de COCOF, meer bepaald dat van mevrouw Huytebroeck, minister bevoegd voor gehandicaptenbeleid, toch moet dit ook binnen het tewerkstellingsbeleid een plaats krijgen. U zou een constructieve dialoog moeten aanknopen met mevrouw Huytebroeck. De BAW's hebben een specifiek profiel en hebben dus een specifieke oplossing nodig.

Is de regering begaan met het lot van de BAW's en de tewerkstelling die daar dreigt verloren te gaan? Heeft ze initiatieven genomen om het voortbestaan van de sector te waarborgen of om de gehandicapten te steunen? Omdat men vandaag ook sociaal uitgesloten als gehandicapten gaat beschouwen, dreigen de fysisch of mentaal gehandicapten al te vaak uit de boot te vallen.

significative.

Cette mécanisation des chaînes de production représente un dilemme important auquel sont confrontées les ETA. En effet, elles pourraient aussi chercher à mécaniser au maximum leur production, mais cela se ferait directement au détriment de la main-d'œuvre actuellement en place. De plus, il faudrait engager des personnes ayant les capacités de travailler sur ces machines et de les gérer. Ici encore, cela se ferait au détriment des travailleurs les plus faibles.

A l'heure actuelle, une plus grande flexibilité est également demandée aux entreprises. Mais cette flexibilité, qui est déjà source de difficultés importantes dans des entreprises dites classiques, en pose encore davantage dans les ETA. Les personnes qui y travaillent ont effectivement, pour la plupart d'entre elles, beaucoup de mal à s'adapter rapidement aux situations nouvelles auxquelles elles sont confrontées. Cela représente un frein au développement des ETA, puisqu'elles ont de plus en plus de mal à répondre aux exigences de leur clientèle.

La création de nouvelles ETA et le développement de leurs activités, pour celles qui connaissent une croissance, s'avèrent aussi extrêmement difficiles. Le prix des terrains et de l'immobilier ne cesse d'augmenter en Région bruxelloise ; les investissements nécessaires deviennent tels que la création d'une ETA serait financièrement intenable.

L'instauration d'un revenu minimum, même si une grande partie des coûts engendrés par cette mesure a été prise en compte par les pouvoirs publics, a encore aggravé les difficultés économiques que rencontrent les ETA.

Un autre facteur de tensions économiques pour les ETA concerne les quotas. Actuellement, le nombre de places subventionnées en Région bruxelloise, pour les entreprises qui relèvent de la COCOF, est limité à 1.450 places. A cet égard, il apparaît que c'est notre Région qui a le quota le plus faible. En effet, alors que la Région bruxelloise compte 2,39 places pour 1.000 habitants, ce chiffre s'élève à 2,95 en Région wallonne et à 3,26 en Région flamande.

Ces quotas ont également des conséquences sur les travailleurs les plus faibles et les plus vulnérables. En effet, les employeurs peuvent avoir tendance à embaucher, dans le but d'augmenter leur productivité, des personnes relevant de catégories de handicaps moins lourds, qui auront donc un rendement plus élevé. Un mécanisme est bien prévu pour limiter ce phénomène puisque les subventions octroyées pour un travailleur augmentent avec le handicap, mais il apparaît dans les faits que celles-ci ne sont pas toujours jugées suffisantes par l'employeur pour le convaincre d'embaucher les travailleurs les plus faibles.

Bien que cet aspect de contextualisation soit tout à fait lié à la COCOF, il ne peut être ignoré dans le cadre d'une politique de l'emploi.

Les personnes qui travaillent dans les ETA sont essentiellement des personnes handicapées, ne disposant pas de diplômes et pour lesquelles il serait extrêmement difficile de trouver un emploi dans d'autres entreprises. Le rôle social rempli par ces ETA est loin d'être négligeable.

D'un point de vue purement économique, elles ne sont pas suffisamment rentables mais leur rôle est plutôt d'insérer des personnes en difficulté, de leur donner goût à la vie. Le rôle structurant de ces entreprises est très important pour ces personnes, elles sont parfois leur seul lieu d'insertion sociale et de rencontre. Une question s'impose : que deviendraient-elles si elles n'avaient aucune activité professionnelle ?

Bien que les subsides aux ETA ne relèvent pas directement de votre compétence mais bien du Collège de la COCOF, et plus particulièrement de la ministre Madame Huytebroeck, il n'en demeure pas moins que l'emploi est la priorité de ce gouvernement. De plus, les ETA réalisent de l'insertion socio-professionnelle et sont des entreprises de l'économie sociale. Il serait bon qu'un dialogue constructif soit engagé avec votre homologue. Une solution unique n'existe pas. Il importe de tenir compte des caractéristiques et des spécificités des ETA.

Au regard des difficultés que rencontrent les ETA et du risque que cela constitue pour l'emploi, le gouvernement bruxellois est-il interpellé par ce

Bespreking

De voorzitter. - Mevrouw P'tito heeft het woord.

Mevrouw Olivia P'tito (*in het Frans*).- *Ik heb eerder een interpellatie gehouden over werken met een handicap. De minister zei toen dat de cel van de BGDA die zich bezighoudt met gehandicapte personen, nieuwe mensen in dienst zou nemen. Dat is goed, maar de BGDA en haar partners moeten ook bewust worden gemaakt van de kwestie. De mensen die in de BAW's werken, zouden even goed elders kunnen werken.*

De voorzitter. - De heer Cerexhe heeft het woord.

De heer Benoît Cerexhe, minister (*in het Frans*).- *Zoals u hebt opgemerkt, vallen de BAW's onder de bevoegdheid van de gemeenschappen. In de Franse Gemeenschapscommissie is collegelid Huytebroeck bevoegd.*

Op grond van de bijzondere wet van 1980 behoort

secteur dans le cadre de sa politique de l'emploi ?

Le gouvernement a-t-il pris des initiatives pour garantir à ce secteur sa viabilité dans le contexte de concurrence accrue que nous connaissons ?

En ce qui concerne les plus faibles, certaines mesures spécifiques sont-elles prévues ? Nous assistons aujourd'hui à un processus de reconnaissance du handicap de personnes considérées comme handicapées par le fait d'être socialement exclues, mais qui ne présentent pas de réel handicap physique ou mental. En termes d'activité et de rentabilité, ces personnes sont favorisée par rapport aux autres personnes handicapées.

Un dialogue a-t-il été entamé avec Mme Huytebroeck, ministre de la COCOF en charge des personnes handicapées, pour définir la meilleure manière de répondre aux difficultés des ETA ?

Discussion

M. le président. - La parole est à Mme P'tito.

Mme Olivia P'tito. - Je voulais très brièvement faire le lien entre l'interpellation de M. de Patoul et celle que j'ai présentée précédemment concernant le lien entre travail et handicap, afin de voir si la situation avait évolué depuis. Vous aviez annoncé, M. le ministre, que de nouvelles personnes allaient être engagées à la cellule de l'ORBEM chargée d'accueillir les personnes handicapées. Tant mieux si c'est le cas. Mais il faut aussi sensibiliser l'ensemble des acteurs du placement de l'ORBEM et ses partenaires à la question du travail des personnes handicapées, qui reste fort rare. Des personnes qui travaillent dans les ETA pourraient très bien, également, travailler ailleurs.

M. le président. - La parole est à M. Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe, ministre. - Comme vous l'avez souligné dans votre interpellation, les questions relatives aux difficultés rencontrées par les Entreprises de Travail Adapté (ETA) relèvent, en Région bruxelloise, des compétences communautaires, compétences qui, au sein du Collège de la Commission Communautaire

het gehandicaptenbeleid tot de persoonsgebonden aangelegenheden, en meer bepaald de bijstand aan personen. De gemeenschappen zijn bevoegd voor opleiding en beroepsomschakeling, de federale overheid voor de regelgeving inzake de financiering van de toelagen en de financiële steun voor werkgevers die gehandicapte werknemers in dienst nemen.

Ik ben als minister van Economie en Tewerkstelling dus slechts in beperkte mate bevoegd voor dit dossier. Bijgevolg vraag ik u om uw specifieke vragen tot de rechtstreeks bevoegde minister te richten.

Het is echter niet omdat mijn bevoegdheden beperkt zijn, dat ik me niet voor dit onderwerp interesseer.

Naar aanleiding van een eerdere interpellatie van mevrouw P'tito heb ik benadrukt dat de BGDA een belangrijke rol speelt voor gehandicapte werkzoekenden en dat de overheid meer gehandicapten in dienst moet nemen.

Ik heb de uitbreiding van de dienst mogelijk gemaakt, zodat er vandaag meer mensen terecht kunnen.

Ik besef dat de BAW's te kampen hebben met grote concurrentie en dat de eisen van hun klanten alleen maar toenemen. Hun situatie is te vergelijken met de bedrijven uit de secundaire sector, die zich ook moeten aanpassen. De huidige beleidsmaatregelen volstaan niet om al hun moeilijkheden op te lossen, maar compenseren toch het verlies dat te wijten is aan het profiel van de werknemers.

De meest diverse instanties zijn actief op het vlak van de professionele en maatschappelijke integratie van gehandicapten. Meer overleg is dan ook noodzakelijk. Ik wijs erop dat de gehandicaptenzorg is opgenomen in het diversiteitscharter, waarvan ik de initiatiefnemer ben en dat bedrijven moet aansporen meer gehandicapten in dienst te nemen.

Omdat de tewerkstellingsmogelijkheden van gehandicapten nog te miniem zijn, zouden de overheidsinitiatieven moeten worden gebundeld.

Française, sont exercées par la ministre Mme Huytebroeck.

Je ne vous assènerai pas un long discours sur les motivations qui ont mené à cette organisation institutionnelle. Mais, permettez-moi cependant de vous rappeler que la loi spéciale du 8 août 1980 dispose, en son article 5, que la politique des handicapés relève des matières personnalisables et plus spécifiquement de l'aide aux personnes.

Pour éviter toute ambiguïté, le législateur spécial a cru bon de préciser qu'il faut inclure dans cette politique laissée aux entités fédérées, la formation, la reconversion et le recyclage professionnels, rappelant par ailleurs que le fédéral reste, quant à lui, bel et bien compétent pour deux politiques spécifiques mais fondamentales pour l'organisation du secteur : l'établissement des règles de financement des allocations et celles relatives à l'intervention financière octroyée aux employeurs pour la mise au travail de travailleurs handicapés.

Vous conviendrez que les compétences des ministres de l'Emploi et de l'Economie, en matière de politique des personnes handicapées, sont pour le moins réduites. Aussi, les questions que vous m'adressez, notamment celles relatives aux quotas, à l'emploi au sein des ETA, et à la place de ces entreprises dans un contexte de plus en plus concurrentiel sont des questions que je vous suggère d'adresser directement à la ministre responsable qui, j'en suis sûr, sera ravie de pouvoir répondre très concrètement à vos préoccupations.

N'en tirez cependant pas la conclusion que mon incompetence - institutionnelle j'entends -, en cette matière, justifie que je ne me préoccupe pas de ce secteur. Bien au contraire.

Lors d'une précédente interpellation développée par Mme P'tito, j'avais insisté sur le rôle de l'ORBEM vis-à-vis des personnes handicapées inscrites comme demandeuses d'emploi et sur la responsabilité que nous avons tous, en tant que responsables politiques, quant à l'engagement des personnes handicapées au sein de nos administrations.

J'avais parlé à l'époque de l'étoffement du service au sein de l'ORBEM. C'est chose faite aujourd'hui,

Men zou bijvoorbeeld een deel van de bezoldiging kunnen financieren, om de kosten op te vangen die de tewerkstelling van een gehandicapte met zich meebrengt.

Naast overleg met mevrouw Huytebroeck neem ik deel aan de interministeriële conferentie Welzijn, Sport en Gezin en aan een werkgroep over de tewerkstelling van gehandicapten, waar een inventaris wordt opgesteld van de werkgelegenheidsmaatregelen.

Ik ben er evenwel van overtuigd dat die werkgroep, die door mevrouw Mandaila wordt voorgezeten, in een latere fase ook de nodige aandacht zal besteden aan de werkgelegenheidsvalkuilen, teneinde een duurzame integratie van de sector van de BAW's te verzekeren.

ce qui permet à ce service d'accueillir et d'accompagner davantage de personnes.

Je suis conscient de la concurrence particulièrement rude que connaît ce secteur ainsi que du renforcement des exigences des clients de ces ETA. Cependant, ces défis d'adaptabilité sont assez semblables à ceux que connaissent d'autres types d'entreprises, notamment celles dont l'action relève du secteur secondaire. S'il faut reconnaître que les systèmes actuellement mis en place ne permettent pas de couvrir les difficultés propres à toute entreprise soumise à la concurrence et à la mondialisation, il faut néanmoins constater qu'ils permettent de compenser la perte de rendement due, notamment, au profil des travailleurs.

De manière plus générale, nous devons constater la diversité des intervenants impliqués dans le processus d'intégration professionnelle et sociale de la personne en situation de handicap. Il y a donc lieu d'intensifier les occasions de concertation entre ces acteurs. En tant que ministre de l'Emploi, je suis preneur de ce type d'initiative. Permettez-moi également de vous rappeler que la prise en compte des personnes vivant avec un handicap fait partie intégrante de la Charte pour la Diversité que j'ai initiée. J'entends que les entreprises signataires de la Charte trouvent là un encouragement à intégrer dans leurs entreprises une part significative de personnes handicapées.

Néanmoins, les pièges à l'emploi rencontrés par les personnes handicapées sont et restent préoccupants. A ce niveau, une approche globale des initiatives publiques relatives à l'emploi des personnes handicapées améliorerait grandement l'efficacité des différents dispositifs fédéraux ou des entités fédérées. L'une des propositions pourrait consister à offrir un différentiel de revenu suffisant pour couvrir les frais supplémentaires occasionnés par la mise au travail.

A cet égard, outre les contacts réguliers que nous avons sur la question avec le cabinet de ma collègue, Mme Huytebroeck, je suis présent au sein de la Conférence Interministérielle Bien-être, Sports et Famille, au titre de ministre invité. Nous sommes actifs au sein du groupe "Emploi des personnes handicapées" dont l'objectif est, pour l'heure, de réaliser un inventaire exhaustif des

De voorzitter. - De heer de Patoul heeft het woord.

De heer Serge de Patoul (*in het Frans*). - *Ik zal dit onderwerp ook in de COCOF aankaarten.*

In uw antwoord benadrukt u dat de privésector en de overheidsdiensten meer gehandicapten in dienst zouden moeten nemen. Dat is heel belangrijk, maar biedt jammer genoeg geen oplossing voor de sector van de BAW's, die goed is voor 1.800 banen in Brussel.

Het verheugt mij daarentegen dat u voor overleg pleit, aangezien er geen mirakeloplossing bestaat.

Socio-professionele integratie is een belangrijke doelstelling van de sociale economie. In de ordonnantie betreffende de sociale economie worden de BAW's echter min of meer uitgesloten. Ik hoop dat het parlement die vergissing zal rechtzetten.

- Het incident is gesloten.

mesures existantes d'aide à l'emploi.

A l'instar de la ministre Huytebroeck, nous ne désespérons pas que ce groupe de travail, présidé par Mme Mandaila, analyse dans ce second temps les éléments qui génèrent les pièges à l'emploi, ceux qui ne favorisent pas suffisamment les ETA. Ceci, dans notre objectif commun d'assurer une insertion plus durable du secteur et des personnes qui le composent.

M. le président. - La parole est à M. de Patoul.

M. Serge de Patoul. - Tout d'abord, pour rassurer le ministre, je signale que j'interpellerai également à la COCOF. La demande d'interpellation est déjà déposée.

Ceci dit, ce secteur est quand même pourvoyeur d'emplois de façon nette à Bruxelles, j'ai cité le chiffre de 1.800 emplois. Vous avez apporté un ensemble d'éléments dans votre réponse en insistant entre autres sur le secteur privé ou l'administration publique pour l'engagement des personnes handicapées. Tout cela est fort important, mais ne traite pas de la question du secteur des ETA. J'ai pris bonne note du fait que vous souhaitiez une concertation. Cela me paraît essentiel car, comme je l'ai dit, il n'y a pas une solution, mais des solutions à mener de front pour ce type de problématique.

Je terminerai en parlant de l'économie sociale. Il est vrai que nous n'en avons pas la même approche. J'ai toujours été très critique quant à la limitation du point de vue de l'économie sociale à l'insertion socioprofessionnelle. C'est vrai que l'insertion socioprofessionnelle est un flanc important de l'économie sociale. Dans ce cadre-là, le parlement va devoir réfléchir quant à la disposition dans l'ordonnance liée à l'économie sociale qui, d'une certaine manière, exclut les ETA. Je crois, fondamentalement, qu'aujourd'hui c'est une erreur. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

- L'incident est clos.